



MARDI 28 MAI 2024
de 19 h 00 à 21 h 00

Formation en présentiel
Avec le concours de l'Ordre des avocats de Paris

REPENSER LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DANS L'ENTREPRISE :

Quelles propositions pour clarifier l'articulation de la
responsabilité pénale de la personne morale, avec celle du dirigeant ?

Auditorium de la Maison des avocats
Cours des avocats - 75017 PARIS

Rappel du régime de responsabilité pénale des personnes morales et des dirigeants ;
L'imprévisibilité de l'orientation des poursuites vers le dirigeant et/ou l'entreprise
en droit pénal des affaires ;

Présentation des pistes de réflexion
pour une rationalisation des critères de choix des poursuites.

Propos introductifs par Olivier SAUMON,
avocat au barreau de Paris, Président de Droit & Procédure

Interventions de :

Pascal Beauvais*, professeur agrégé des facultés de droit à l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne ;

Jean-François Bohnert, procureur de la République financier ;

Guillaume Daieff, premier vice-président au tribunal judiciaire de Paris ;

Serge Tournaire, premier vice-président chargé de l'instruction au tribunal judiciaire de Paris ;

Caroline Joly*, avocate au barreau de Paris et associée du cabinet Baro Alto ;

Jean-Yves Garaud, avocat au barreau de Paris et associé du cabinet Cleary Gottlieb Steen &
Hamilton LLP, membre du conseil d'administration de Droit & Procédure ;

Antoine Maisonneuve*, avocat au barreau de Paris et associé du cabinet
Maisonneuve.

Inscription : 50 € TTC

Tarif membre Droit & Procédure : 20 € TTC

Gratuit pour les magistrats et les étudiants

* « co-auteurs de l'ouvrage « Repenser la responsabilité pénale dans l'entreprise »,
préfacé par Jean-François Bohnert



Validation
FCO avocats



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Véronique JEANDÉ - Secrétariat Droit & Procédure
Tél : 01 34 74 38 95 / 06 88 90 78 12 - jeande.veronique@orange.fr
www.droitetprocedure.com